

9 février 17	M. GIRARD Hugo	ENSA-Clermont-Ferrand
9 février 17	M ^{me} KUSNIEREK Hannah	ENSA-Clermont-Ferrand
9 février 17	M. LAGRANGE Julien	ENSA-Clermont-Ferrand
9 février 17	M ^{me} LAVILLE Ève	ENSA-Clermont-Ferrand

Annexes de l'arrêté MCCD1700302A du 6 janvier 2017 relatif au certificat d'aptitude aux fonctions de professeurs de danse et fixant les conditions d'habilitation des établissements d'enseignement supérieur à délivrer ce diplôme (arrêté publié au JO du 15 janvier 2017).

Annexe I : Certificat d'aptitude professionnel aux fonctions de professeur de danse

1 - Contexte métier

I - Définition du métier

Le professeur détenteur du certificat d'aptitude est chargé d'un enseignement dans sa spécialité qui se fonde sur un parcours artistique attesté, la maîtrise des référents culturels et une solide expérience professionnelle.

Enseignant confirmé, il transmet les compétences, connaissances et attitudes fondamentales nécessaires à une pratique autonome des élèves ou des étudiants. Il est en capacité, dans sa spécialité, de définir des orientations pédagogiques globales, de structurer des parcours professionnalisants, d'accompagner des projets personnels d'élèves ou d'étudiants.

Il est tenu de reconsidérer en permanence ses repères et d'enrichir ses compétences par une pratique artistique ou une démarche de recherche personnelle et par une formation continue.

Le professeur détenteur du certificat d'aptitude peut assurer des activités d'éveil et d'initiation, l'apprentissage initial à destination des amateurs aussi bien que la préparation pré-professionnelle, l'enseignement supérieur et la formation professionnelle continue dans son domaine de spécialité.

Il suscite et accompagne le développement des pratiques artistiques des amateurs, y compris celle des adultes, notamment en tenant un rôle de conseil et d'aide à la formulation de projets.

Sa connaissance des réseaux professionnels et des partenaires territoriaux lui permet de participer à la réalisation d'actions s'inscrivant dans la vie culturelle locale.

S'il le souhaite, il peut travailler en collaboration avec des artistes ou des institutions relevant des différents secteurs du spectacle vivant ou enregistré, voire conduire des projets avec des partenaires d'autres domaines artistiques (patrimoine, arts plastiques, cinéma, architecture, etc.) ou d'autres secteurs (enseignement général, recherche, secteur socioculturel, secteur sanitaire et social, etc.), dans le respect de la réglementation en vigueur.

Il est susceptible d'animer et coordonner une équipe d'enseignants pour un projet ou une mission spécifique, ou encore d'encadrer un département.

Il est appelé à siéger au sein de jurys d'évaluation d'élèves. Il peut être associé au recrutement de professeurs.

En complément de sa charge d'enseignement et d'encadrement, il peut s'il le souhaite faire bénéficier la structure de ses compétences particulières en contribuant à sa vie artistique, culturelle et pédagogique.

Dans le respect des réglementations en matière de cumul d'emplois, il peut exercer des activités artistiques, pédagogiques, de recherche, ou relevant de l'action culturelle.

II - Types de structures concernées par le métier

Le professeur détenteur du certificat d'aptitude enseigne principalement dans les structures suivantes :

- les établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique relevant des collectivités territoriales et notamment dans les troisièmes cycles. Dans ce cadre, les cycles à vocation d'orientation professionnelle dans une discipline donnée requièrent au moins un enseignant titulaire du certificat d'aptitude.

- les structures d'enseignement supérieur dans le domaine du spectacle vivant, publiques (conservatoires nationaux supérieurs, établissements supérieurs habilités ou accrédités par le ministère chargé de la culture) ou privées (centres de formation habilités à dispenser la formation au diplôme d'État de professeur de danse, écoles habilitées à délivrer la formation au diplôme national supérieur professionnel, notamment) ;

- les autres écoles associatives et structures culturelles publiques ou privées, en lien ou non avec des structures de création et de diffusion.

Il peut également être employé par le ou les ministère(s) en charge de l'éducation nationale ou de l'enseignement supérieur pour dispenser dans leurs établissements des enseignements relevant de sa spécialité.

Il peut avoir plusieurs employeurs.

III - Emplois concernés et leur définition

Le professeur détenteur du certificat d'aptitude peut être fonctionnaire ou contractuel de la fonction publique, salarié du secteur privé, travailleur indépendant ou gérant d'une entreprise.

III.1 - Dans les établissements publics d'enseignement de la musique, de la danse et de l'art dramatique relevant des collectivités territoriales

Le professeur détenteur du certificat d'aptitude peut accéder au cadre d'emploi des professeurs territoriaux d'enseignement artistique par voie statutaire (le CA de professeur est le diplôme requis pour l'accès au concours externe du grade).

Le professeur territorial d'enseignement artistique a une mission de service public. Il enseigne et est susceptible d'animer et coordonner une équipe d'enseignants, constituée de professeurs et/ou d'assistants territoriaux d'enseignement artistique, et/ou d'accompagnateurs, pour un projet ou une mission spécifique, ou encore d'encadrer un département.

Il peut exercer les fonctions de professeur chargé de direction d'un conservatoire à rayonnement communal ou intercommunal.

Une évolution de carrière dans la filière artistique territoriale peut le conduire à exercer la fonction de directeur d'établissement territorial d'enseignement artistique, notamment par voie de concours.

III.2 - Dans les établissements et structures d'enseignement ne relevant pas des collectivités territoriales

Le recrutement s'effectue de manière contractuelle au titre des diplômes, expérience, compétences et renommée présentés.

III.3 - Dans les établissements relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur

Diplôme sanctionnant des études pédagogiques et artistiques, appuyées sur une démarche de recherche personnelle, le certificat d'aptitude peut être un élément favorable au recrutement en tant que professeur associé ou invité, ou en tant que chargé d'enseignement.

IV - Organisation du travail

Le temps de travail est défini par le statut ou le contrat de travail. Il est organisé le plus souvent en fonction du calendrier scolaire ou universitaire.

Dans les établissements publics d'enseignement de la musique, de la danse et de l'art dramatique relevant des collectivités territoriales, le cadre d'emploi des professeurs territoriaux d'enseignement artistique prévoit un temps d'enseignement hebdomadaire de seize heures.

En dehors du temps de cours hebdomadaire imparti, le professeur détenteur du certificat d'aptitude participe aux actions liées à l'enseignement, considérées comme partie intégrante de la fonction (concertation pédagogique, conseils de classe, présentations de travaux d'élèves, jurys internes) et, dans le cadre du projet d'établissement, à la mise en œuvre des actions s'inscrivant dans la vie culturelle locale.

Dans le secteur privé, le temps de travail du professeur sous statut salarié est défini par la convention collective applicable ou le contrat de travail.

Participant à la conception et à la réalisation du projet de la structure, le professeur détenteur d'un certificat d'aptitude a la responsabilité de la conduite des activités pédagogiques et culturelles avec ses élèves ou au sein de son département. Il est de ce fait doté d'une autonomie importante le conduisant notamment à concevoir et accompagner les prestations artistiques des élèves, voire à proposer et coordonner des projets au sein de la structure.

V - Place dans l'organisation de la structure professionnelle

Le professeur d'enseignement artistique relevant des collectivités territoriales est recruté soit par un élu (maire ou président d'un groupement de collectivités), soit par le conseil d'administration de l'établissement ou son président lorsque celui-ci est organisé sous forme d'un établissement public quel qu'en soit le mode de gestion. Il est placé sous l'autorité du directeur de l'établissement d'enseignement artistique.

Il est associé à la conception et à la réalisation du projet de l'établissement et impliqué dans l'élaboration des dispositifs d'évaluation des élèves.

Il peut se voir confier par le directeur de l'établissement d'enseignement artistique le soin de coordonner une équipe d'enseignants, d'encadrer un département, ou de développer un projet.

Quelle que soit la structure où il travaille, dans le cadre de son enseignement et de la mise en œuvre d'un projet de classe ou de département, il a les compétences pour organiser, en termes notamment de logistique, de gestion, de contact avec le personnel technique, tout ou partie des actions auxquelles il contribue.

2 - Référentiel d'activités professionnelles et référentiel de certification

Le référentiel d'activités professionnelles est structuré en trois chapitres qui se déclinent en sous-chapitres. Le périmètre de validation de chaque unité d'enseignement correspond au minimum au contenu d'un sous-chapitre.

I - Transmettre l'art de la danse dans sa discipline

- A) Nourrir à tout moment son activité par la maîtrise acquise dans le champ chorégraphique
- B) Éclairer et enrichir sa pratique par des apports, notamment théoriques, et les utiliser dans le cadre du développement des apprentissages
- C) Concevoir et conduire des séances d'apprentissage de la danse en restant relié à son vécu artistique, à des répertoires et/ou des processus de création de référence
- D) Connaître et mettre en œuvre les rapports à la musique et aux musiciens
- E) Construire et accompagner la progression du groupe et de chacun sur le long terme
- F) Favoriser l'émergence de la personnalité artistique de l'élève

- G) Concevoir et proposer des modalités d'évaluation
- H) Accompagner des élèves vers la professionnalisation
- I) Maîtriser la prévention des risques dans la pratique dansée

II - Être moteur d'une dynamique de projet

- A) Concevoir et mettre en œuvre un projet pédagogique et artistique sur un territoire en cohérence avec un projet d'établissement
- B) Être acteur de la vie d'un établissement
- C) Communiquer
- D) Conseiller et proposer
- E) Disposer de références relatives aux contextes d'exercice de l'activité

III - S'appuyer sur la recherche pour développer son activité artistique et pédagogique

- A) Problématiser ses pratiques
- B) Élargir ses savoirs et savoir-faire et les organiser en ressources
- C) Produire et formaliser une recherche
- D) Assumer des missions de tutorat

Modalités d'évaluation

Observation : chaque modalité d'évaluation, et notamment l'entretien, peut solliciter plusieurs compétences et connaissances définies par le référentiel d'activités professionnelles.

EC ou ET

- * Évaluation continue (EC) : assurée au fil du déroulement de la formation, sans obligation de faire appel à des personnalités extérieures.
- * Évaluation terminale (ET) : assurée sur épreuves, faisant appel à un jury comportant des personnalités extérieures.

Dossier professionnel du candidat (procédures VAA - VAE).

Épreuve pratique : conduite de cours et d'atelier, prestation artistique, réalisation de projet, composition chorégraphique, restitution corporelle d'une lecture partitionnelle ou d'une analyse sur documents ou sur le corps en action, démonstration corporelle d'une séquence technique, d'un exercice, constitution d'un dossier documentaire (sur support papier, son, image, informatique).

Épreuve écrite : commentaire de texte, d'écoute, de visionnage, note de spectacle, étude de cas, dossier, rapport de stage, mémoire.

Épreuve orale : commentaire de texte, d'écoute, de visionnage, étude de cas, soutenance.

Entretien

Critères

N.B. : chaque critère ne correspond pas à une épreuve ou à une partie d'épreuve, mais constitue un élément d'appréciation au sein d'une ou plusieurs épreuves.

Conventions lexicales

Pratique chorégraphique : interprétation dansée, composition chorégraphique, improvisation dansée, transmission et reconstruction d'œuvres chorégraphiques.

Discipline : genre chorégraphique de référence (danse classique, danse contemporaine, danse jazz, etc.).

Projet : ensemble d'objectifs poursuivis et de méthodes mises en œuvre pour les atteindre.

Projet d'établissement : projet à long terme, validé par l'autorité territoriale.

Projet pédagogique : projet porté par un département ou une équipe dans le cadre d'un projet d'établissement.

Projet pédagogique de l'enseignant : projet individuel d'enseignement sur le long terme.

Projet artistique : projet ponctuel, au sein d'une classe ou transversal.

(Tableau pages suivantes)

Référentiel d'activité professionnelle		Référentiel de certification		
Tâches	Compétences, connaissances, attitudes	Compétences, connaissances, attitudes évaluées	Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
ACTIVITÉ 1 : Transmettre l'art de la danse dans sa discipline				
A- Nourrir à tout moment son activité par la maîtrise acquise dans le champ chorégraphique	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser la technique chorégraphique dans son option à un haut niveau d'expression - S'impliquer dans une pratique corporelle - Enrichir et actualiser ses connaissances sur l'art chorégraphique 	<ul style="list-style-type: none"> - Dans son genre chorégraphique : <ul style="list-style-type: none"> * Connaître et manier les éléments constitutifs du langage chorégraphique * Se réapproprier les œuvres, les processus de composition et d'improvisation - Disposer d'une culture chorégraphique approfondie <ul style="list-style-type: none"> - Connaître et respecter les caractéristiques des autres genres chorégraphiques - Mettre en perspective son genre chorégraphique et en identifier les apports spécifiques 	<p>ET</p> <p>Épreuve pratique Entretien</p> <p>Épreuve écrite ou orale</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Haut niveau et richesse de la technique disciplinaire - Argumentation riche, variée et référencée - Reconstruction ou adaptation de tout ou partie d'une pièce chorégraphique avec un groupe d'élèves - Mettre en perspective des connaissances solides afférentes aux différents domaines de la danse et autres domaines artistiques, - Conduire un discours critique et argumenté - Analyser une œuvre chorégraphique
B - Éclairer et enrichir sa pratique par des apports, notamment théoriques, et les utiliser dans le cadre du développement des apprentissages	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre sa pédagogie en perspective avec : <ul style="list-style-type: none"> * la culture artistique * les théories des sciences de l'éducation * des connaissances actualisées dans le domaine de l'anatomie-physiologie - Exploiter des outils d'analyse du mouvement - Connaître les principes de notation du mouvement dansé et les enjeux partitionnels 	<ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser sa culture artistique dans son activité pédagogique - S'approprier les principaux enjeux relevant des sciences de l'éducation et les réinvestir dans sa pédagogie - Connaître, utiliser et savoir nommer les éléments anatomiques mobilisés dans les séquences pédagogiques - Exploiter des outils d'analyse du mouvement - Connaître les principes de notation du mouvement dansé et les enjeux partitionnels 	<p>EC et/ou ET</p> <p>Épreuve écrite ou orale</p> <p>Épreuve(s) pratique(s)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Cohérence entre les savoirs théoriques et la mise en situation pédagogique (attitudes, contenus, démarches pédagogiques,...) - Précision et pertinence des références culturelles convoquées - Prise en compte de la réalité anatomo-physiologique de chaque élève dans l'accompagnement de sa progression - Usage pertinent des outils d'analyse du mouvement dans la transmission

Référentiel d'activité professionnelle		Référentiel de certification		
Tâches	Compétences, connaissances, attitudes	Compétences, connaissances, attitudes évaluées	Modalités d'évaluation	
<p>C- Concevoir et conduire des séances d'apprentissage de la danse en restant relié à son vécu artistique, à des répertoires et/ou des processus de création de référence</p>	<p>Compétences, connaissances, attitudes</p> <p>Concevoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En lien avec son expérience et en s'appuyant sur les recommandations du schéma national d'orientation pédagogique, construire une offre d'enseignement, permettant aux élèves de se découvrir et de perfectionner leurs qualités techniques et artistiques <p>Conduire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adapter, modifier une proposition en temps réel en fonction de l'objectif visé et de la réponse observée - Exprimer avec clarté et sensibilité des propositions, des consignes, des ajustements, des corrections - Être à même de donner des repères théoriques et pratiques (chorégraphes, courants, œuvres, processus de composition et d'improvisation etc..) correspondant à l'enseignement dispensé 	<p>Compétences, connaissances, attitudes évaluées</p> <ul style="list-style-type: none"> - Connaître le schéma national d'orientation pédagogique des établissements spécialisés d'enseignement artistique - Structurer de manière dynamique une progression de travail (cours et ateliers) en cohérence avec le profil et le niveau des élèves qui composent la classe - Construire des liens entre les propositions d'artistes invités et l'enseignement dispensé au quotidien - Identifier puis exploiter des éléments significatifs d'une œuvre afin d'enrichir son enseignement - Adapter, modifier une proposition en temps réel en fonction de l'objectif visé et de la réponse observée - Exprimer avec clarté et sensibilité des propositions, des consignes, des ajustements, des corrections - Connaître, utiliser et savoir nommer les éléments techniques et artistiques qui fondent la spécificité chorégraphique de son genre - Rendre les élèves disponibles à l'écoute (de soi, des autres, des contextes), favoriser un climat de confiance - Exploiter des supports multimédia tels que vidéo, ressources documentaires en ligne... - Être disponible et à l'écoute des réponses kinesthésiques et verbales des élèves 	<p>Modalités d'évaluation</p> <p>EC et ET</p> <p>épreuve pratique et entretien</p>	<p>Critères d'évaluation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en perspective des choix et parti-pris avec la démarche pédagogique mise en œuvre - Pertinence des supports et outils pédagogiques mobilisés - Cohérence des articulations entre exercices, enchaînements, séquences - Richesse et précision du langage parlé en fonction des objectifs d'enseignement et de formation - Adéquation entre les énoncés de l'enseignant et son attitude pédagogique (mots, intonation de la voix, postures et comportements, écoute...) - Évolution et adaptation des consignes en fonction de la réponse des élèves et de leur niveau de pratique - Effets observables sur les élèves

Référentiel d'activité professionnelle		Référentiel de certification	
Tâches	Compétences, connaissances, attitudes	Compétences, connaissances, attitudes évaluées	Modalités d'évaluation
E- Construire et accompagner la progression du groupe et de chacun sur le long terme	<ul style="list-style-type: none"> - Utiliser, convoquer, créer des stratégies pédagogiques permettant de structurer le parcours des élèves dans la durée - Identifier les atouts et ressources du groupe en tenant compte du profil des élèves - Susciter et préserver la dynamique du groupe et la singularité de chaque élève, aider les élèves à se situer au sein du groupe - Développer au sein du groupe la disponibilité, l'écoute et le climat de confiance 	<ul style="list-style-type: none"> - Varier les dispositifs et propositions pour favoriser la participation de chacun - Formaliser des observations sur le groupe et sur le parcours de chacun - Formuler des orientations et des conseils personnalisés 	<p>EC et ET</p> <p>Épreuve pratique et entretien</p> <p>Critères d'évaluation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Capacité à créer une dynamique de groupe au sein d'une séance - Capacité à analyser rétrospectivement la dynamique du groupe et des singularités - Rythme et alternance des moments de tension et de détente au sein des séances - Estimation des paliers de progression individuels et collectifs
F- Favoriser l'émergence de la personnalité artistique de l'élève	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre à l'élève de développer la conscience des objectifs artistiques liés aux exercices et propositions - Mettre en place des situations sollicitant la créativité des élèves - Permettre à l'élève de reconnaître ses propres références : accompagner l'élève dans l'identification de ses repères sensoriels, kinesthésiques, intellectuels, de ses stratégies d'apprentissage, afin qu'il développe son autonomie et devienne acteur de sa formation 	<ul style="list-style-type: none"> - Inclure dans toute situation pédagogique une dimension artistique - Solliciter la créativité de l'élève en stimulant, en accueillant et en reprenant ses propositions - Développer les capacités de l'élève à improviser, à composer..., seul ou en groupe - Permettre à l'élève de reconnaître ses propres références : accompagner l'élève dans l'identification de ses repères sensoriels, kinesthésiques, intellectuels, de ses stratégies d'apprentissage, afin qu'il développe son autonomie et devienne acteur de sa formation 	<p>EC et ET</p> <p>Mise en situation pédagogique et entretien</p> <p>Critères d'évaluation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Originalité des propositions et situations pédagogiques incitant l'élève à prendre des risques sur le plan de son expression individuelle (oser faire, faire à sa façon) - Valorisation de l'univers propre à chaque élève

Référentiel d'activité professionnelle		Référentiel de certification		
Tâches	Compétences, connaissances, attitudes	Compétences, connaissances, attitudes évaluées	Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
F- Favoriser l'émergence de la personnalité artistique de l'élève (suite)	<ul style="list-style-type: none"> - Nourrir et accompagner la réflexion et l'analyse, afin que l'élève développe son regard critique - Inciter l'élève à assister à des spectacles et à visionner des œuvres sur tous supports - Permettre aux élèves de créer du lien entre leurs différents enseignements et pratiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Construire avec l'élève du lien entre des propositions d'artistes invités, des spectacles (...) et l'enseignement dispensé au quotidien - Permettre aux élèves de créer du lien entre leurs différents enseignements et pratiques 		<ul style="list-style-type: none"> - Mise en relation de faits culturels avec le vécu artistique des élèves
G- Concevoir et proposer des modalités d'évaluation, participer à des jurys	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier et préciser les objectifs et repères structurants mis en jeu dans le cadre des évaluations - Mettre en œuvre un système d'évaluation qui permette à l'élève de construire un équilibre entre des références externes (professeurs, jurys...) et internes (repères sensoriels, construction et conscientisation de ses systèmes de valeurs), contribuant à sa progression 	<ul style="list-style-type: none"> - Définir critères et modalités d'évaluation - Diversifier et mettre en synergie les modalités d'évaluation (évaluation continue et terminale, spectacles, présentation de travaux individuels et collectifs, dossiers) - Concevoir et mettre en place, pour et avec les élèves, des dispositifs d'auto-évaluation - Permettre à l'élève de développer ses repères et sa propre exigence - Mettre en relation le système d'évaluation avec d'autres contextes dans lesquels l'élève est évalué (en particulier : aménagements d'horaires, TMD, Bac danse...) - Mettre en œuvre des processus d'évaluation incluant des dimensions de communication, de conseil et d'orientation 	<p>EC</p> <p>Épreuve écrite ou orale</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Clarté des intentions liées aux outils de l'évaluation - Adéquation des modes d'évaluation avec le contexte d'enseignement et les textes de références applicables - Pertinence des dispositifs d'évaluation au regard de la réalité des élèves et de leur évolution
	<ul style="list-style-type: none"> - Préparer les élèves aux évaluations d'entrée et de fin de cycle 	<ul style="list-style-type: none"> - Préparer les élèves aux évaluations d'entrée et de fin de cycle 	<p>Épreuve écrite ou orale</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Capacité à traduire une évaluation en avis et à adapter sa communication

Référentiel d'activité professionnelle		Référentiel de certification		
Tâches	Compétences, connaissances, attitudes	Compétences, connaissances, attitudes évaluées	Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
G- Concevoir et proposer des modalités d'évaluation, participer à des jurys (suite)	- Assumer la collégialité d'une évaluation, notamment en tant que membre de jurys	- Savoir formuler une analyse et des questions ouvertes dans une attitude bienveillante - Savoir construire et énoncer un point de vue au sein d'un collectif - Connaître les règles de déontologie qu'appellent des situations d'évaluation		
H - Accompagner des élèves vers la professionnalisation	- Mettre en œuvre un enseignement spécifique, avec un niveau d'exigence prenant en compte les enjeux de la motivation, de l'endurance et de la virtuosité - Savoir détecter et stimuler le potentiel d'un élève, au regard d'un futur parcours de professionnalisation - Informer l'élève sur les parcours de formation existants, les diplômes et les débouchés - Aider l'élève à préciser son projet de professionnalisation et l'accompagner dans sa réalisation	- Mettre en œuvre un enseignement spécifique, avec un niveau d'exigence prenant en compte les enjeux de la motivation, de l'endurance et de la virtuosité - Connaître les écoles supérieures en danse et être en capacité de présenter leurs spécificités - Être en capacité de préparer l'élève aux épreuves de recrutement des écoles supérieures - Être en capacité de présenter le référentiel métier du DNSP danseur - Être en capacité de présenter le cadre réglementaire de l'enseignement de la danse	EC et ET Épreuve pratique et entretien	- Capacité à donner un cours de niveau pré professionnel - Capacité à présenter un panorama de l'enseignement supérieur en danse - Capacité à présenter les parcours de professionnalisation

Référentiel d'activité professionnelle		Référentiel de certification	
Tâches	Compétences, connaissances, attitudes	Compétences, connaissances, attitudes évaluées	Modalités d'évaluation
I- Maîtriser la prévention des risques dans la pratique dansée	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en jeu ses connaissances d'anatomie-physiologie et d'analyse du mouvement pour prévenir les comportements à risque - Développer des approches corporelles et des méthodes d'acquisition réduisant les effets indésirables ou nocifs, en particulier au regard des exercices faisant appel à la répétition intense, aux extensions articulaires poussées, ainsi qu'au travail des portés et de leur parade - Concevoir, construire et mettre en œuvre une progression cohérente prenant en compte les rythmes physiologiques des élèves en lien avec le déroulement parallèle de leurs études - Concevoir et transmettre un module d'exercices que l'élève puisse reproduire, en autonomie et sans risque - Savoir identifier les conditions matérielles d'hygiène et de sécurité nécessaires à une pratique dansée sans risques 	<ul style="list-style-type: none"> - Être en capacité de formuler et transmettre des clés de lecture du mouvement dansé dans le but de préserver une relation harmonieuse à son corps et à celui des autres - Concevoir, construire et mettre en œuvre une progression cohérente prenant en compte les rythmes physiologiques des élèves en lien avec le déroulement parallèle de leurs études - Connaître les gestes de premier secours 	<p>EC</p> <p>Épreuve orale ou pratique</p>
			<p>Critères d'évaluation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Connaissance des risques anatomiques et physiologiques en situation d'effort, des effets résultant de pratiques soutenues (sauts, pointes, etc.) - Maîtrise de protocoles d'échauffement adaptés, de parades pour les mouvements (figures acrobatiques, portés, chutes, etc.) - Usage pertinent des outils d'analyse du mouvement - Rythme et alternance des moments de tension et de détente au sein des séances - Estimation des paliers de progression individuels et collectifs

Référentiel d'activité professionnelle		Référentiel de certification		
Tâches	Compétences, connaissances, attitudes	Compétences, connaissances, attitudes évaluées	Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
ACTIVITÉ 2 : Être moteur d'une dynamique de projet				
A- Concevoir et mettre en œuvre un projet pédagogique et artistique sur un territoire en cohérence avec un projet d'établissement	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître les textes relatifs au cadre réglementaire de l'enseignement de la danse et à l'enseignement spécialisé (code de l'éducation, décret et arrêté de classement, charte de l'enseignement spécialisé, schéma d'orientation pédagogique) - Connaître les textes relatifs à l'environnement territorial de l'établissement (schéma territorial des enseignements et de l'action artistiques, plan régional de formation) - Être en capacité de se saisir d'un projet d'établissement - Élaborer et formaliser un projet pédagogique et artistique structurant en concertation avec l'équipe pédagogique et en cohérence avec le projet d'établissement - Susciter et porter des projets chorégraphiques avec les élèves - Favoriser la rencontre entre les élèves à l'occasion de projets transversaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître les textes relatifs au cadre réglementaire de l'enseignement spécialisé (code de l'éducation, décret et arrêté de classement, charte de l'enseignement spécialisé, schéma d'orientation pédagogique) - Connaître les textes relatifs à l'environnement territorial de l'établissement (schéma territorial des enseignements et de l'action artistiques, plan régional de formation) - Être en capacité de se saisir d'un projet d'établissement - Élaborer et formaliser un projet pédagogique et artistique structurant en concertation avec l'équipe pédagogique et en cohérence avec le projet d'établissement - Concevoir les modalités d'élaboration de projets chorégraphiques - Organiser des présentations de travaux d'élèves - Favoriser la rencontre entre les élèves à l'occasion de projets transversaux 	<p>EC et ET</p> <p>Dossier ou étude de cas et entretien sur un projet artistique et pédagogique en lien avec un contexte</p> <p>EC : épreuve pratique</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Identification des ressources propres à l'établissement (équipe pédagogique, élèves, cursus existants, ressources administratives, techniques et logistiques), de ses points forts et points faibles - Identification des ressources extérieures susceptibles d'être mobilisées (éducation nationale, circuits de la pratique amateur, réseaux professionnels...) - Construction d'un cursus qui s'ancre dans l'environnement artistique et culturel, en adéquation avec les textes de référence - Conduite d'un événement de sa conception à sa réalisation - Capacité à faire des choix - Clarté des orientations - Maîtrise du phasage - Capacité de finalisation du projet

Référentiel d'activité professionnelle		Référentiel de certification	
Tâches	Compétences, connaissances, attitudes	Compétences, connaissances, attitudes évaluées	Modalités d'évaluation
A- Concevoir et mettre en œuvre un projet pédagogique et artistique sur un territoire en cohérence avec un projet d'établissement (suite)	<ul style="list-style-type: none"> - Concevoir et conduire des actions artistiques en partenariat avec des acteurs extérieurs - Favoriser les actions interdisciplinaires dans et hors de l'établissement 	<ul style="list-style-type: none"> - Impulser des partenariats avec d'autres structures et établissements (musées, lieux de diffusion, écoles d'art, ...) afin de s'ouvrir à la diversité des publics et des espaces - Connaître le milieu artistique (aspects culturels, organisationnels et institutionnels) - Susciter l'invitation d'artistes, d'enseignants et de conférenciers - Créer et développer des échanges avec des professeurs et artistes d'autres disciplines et spécialités (musique, théâtre, arts plastiques) - Identifier les publics dans toutes leurs caractéristiques - Concevoir et mettre en œuvre des actions de rencontre avec différents publics - Participer à des actions ponctuelles de sensibilisation (interventions aux côtés d'un médiateur extérieur) - Contribuer à l'accompagnement de la pratique en amateur (conseils à des associations, travail en partenariat, etc) 	
B- Être acteur de la vie d'un établissement	<ul style="list-style-type: none"> - Travailler en équipe 	<ul style="list-style-type: none"> - Savoir écouter, dialoguer, motiver - Définir des objectifs, des axes de progression et des outils d'évaluation (en vue de faire évoluer le projet) - Prendre en compte la pensée et les propositions des membres de l'équipe pédagogique, être à même d'interagir avec celles-ci 	<ul style="list-style-type: none"> - Assiduité - Aptitude à prendre position, à formuler des avis - Capacité d'écoute et de dialogue - Engagement dans les réalisations collectives - Capacité à formuler et restituer une pensée collective
			<p>EC</p> <p>Dossier ou étude de cas et entretien</p>

Référentiel d'activité professionnelle		Référentiel de certification	
Tâches	Compétences, connaissances, attitudes	Compétences, connaissances, attitudes évaluées	Modalités d'évaluation
B- Être acteur de la vie d'un établissement (suite)	<ul style="list-style-type: none"> - Être en capacité de coordonner une équipe pédagogique autour d'un projet, voire de coordonner un département 	<ul style="list-style-type: none"> - Associer et coordonner une équipe de professeurs autour d'objectifs partagés - Organiser et animer des temps de concertation, de suivi, de réflexion prospective (équipes, partenaires, élèves, familles) - Savoir rédiger des notes de synthèse et des compte-rendus de réunions - Savoir mettre en œuvre un travail de conception en équipe - Valoriser et mettre en synergie les différentes compétences et richesses de chacun des membres de l'équipe, et favoriser leurs évolutions 	<ul style="list-style-type: none"> - Capacité à gérer la complexité des situations - Capacité à conduire une réunion - Capacité à modérer un échange - Capacité à identifier les rapports de force au sein du groupe - Adéquation entre inventivité et faisabilité
	<ul style="list-style-type: none"> - Faire vivre un projet d'établissement 	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier et évaluer les besoins nécessaires à la réalisation des projets et actions portés par l'établissement (fiche technique, méthodologie, calendrier, plaquette, programme ...) - S'associer à la réflexion prospective, savoir s'adapter aux changements, aux réformes - Soutenir en tant que de besoin des actions visant à l'amélioration des conditions matérielles de l'enseignement 	
	<ul style="list-style-type: none"> - Être force de proposition pour la conception et l'évolution d'un projet d'établissement 	<ul style="list-style-type: none"> - Apporter des contributions orales ou écrites dans le cadre de l'élaboration des documents de référence de l'établissement (projet d'établissement, projet de service, maquette des enseignements, règlement intérieur, règlement des études, supports de communication) 	

Référentiel d'activité professionnelle		Référentiel de certification		
Tâches	Compétences, connaissances, attitudes	Compétences, connaissances, attitudes évaluées	Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
B- Être acteur de la vie d'un établissement (suite)	<ul style="list-style-type: none"> - Contribuer à l'inscription de l'établissement dans un réseau territorial et participer à son rayonnement 	<ul style="list-style-type: none"> - Être à même de participer à des instances de réflexion, ou à des groupes de travail - Être en mesure de représenter le département ou l'équipe auprès de la direction, des instances collégiales de l'établissement et des partenaires extérieurs 		
C- Communiquer	<ul style="list-style-type: none"> - Relayer auprès des élèves et des parents les orientations et les enjeux du projet d'établissement et du projet pédagogique en danse - Être en mesure d'exposer clairement l'actualité de l'établissement et ses ambitions auprès de différents publics - Être en mesure de communiquer au sein et à l'extérieur de l'établissement sur son activité et sa démarche pédagogique 		(non évalué)	
D- Conseiller et proposer	<ul style="list-style-type: none"> - Être à même d'assumer un rôle de conseiller et/ou d'expert au sein de l'établissement, notamment en ce qui concerne l'aménagement des locaux, les équipements et l'enrichissement de fonds documentaires - Être en mesure d'informer et de conseiller les élèves et leurs familles en matière d'orientation 	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître les centres de ressources, savoir identifier, analyser et exploiter des sources documentaires - Connaître les écoles supérieures en danse et être en capacité de présenter leurs spécificités - Être en capacité de présenter le cadre réglementaire de l'enseignement de la danse 	<p>EC et/ou ET</p> <p>Épreuve pratique et entretien</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Capacité à répondre aux questions posées ou à trouver une solution aux problèmes rencontrés - Capacité à présenter un panorama de l'enseignement supérieur en danse - Capacité à présenter les parcours de professionnalisation

Référentiel d'activité professionnelle		Référentiel de certification	
Tâches	Compétences, connaissances, attitudes	Compétences, connaissances, attitudes évaluées	Modalités d'évaluation
E- Disposer de références relatives aux contextes d'exercice de l'activité	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître la prévention des risques ERP et les règles relatives à l'accueil de personnes en situation de handicap - Connaître l'environnement artistique, technique et social du spectacle vivant 	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître la prévention des risques ERP et les règles relatives à l'accueil de personnes en situation de handicap - Être sensibilisé aux contraintes techniques et de sécurité en vigueur dans le spectacle vivant ainsi qu'à la législation sociale applicable - Sensibiliser les élèves à l'environnement scénique et à ses exigences (espace plateau, lumières ...) - Connaître le vocabulaire technique de base afin de pouvoir communiquer avec les techniciens du spectacle vivant 	EC
	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître les spécificités des établissements territoriaux d'enseignement artistique spécialisé 	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître les instances, circuits et processus de décision des collectivités territoriales et les principales configurations de leurs établissements en charge d'une mission de service public d'enseignement spécialisé - Connaître l'organisation de la filière culturelle de la fonction publique territoriale 	
	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître les règles de déontologie applicables : principes de laïcité, confidentialité dans les relations aux données personnelles, devoir de réserve et de discrétion, absence de conflits de jury, droits et devoirs des fonctionnaires, déroulement de carrière 	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître les règles de déontologie applicables : principes de laïcité, confidentialité dans les relations aux données personnelles, devoir de réserve et de discrétion, absence de conflits d'intérêt notamment en situation de jury, droits et devoirs des fonctionnaires, cumuls d'emplois, déroulement de carrière 	

Référentiel d'activité professionnelle		Référentiel de certification		
Tâches	Compétences, connaissances, attitudes	Compétences, connaissances, attitudes évaluées	Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
ACTIVITÉ 3 : S'appuyer sur la recherche pour développer son activité artistique et pédagogique				
A- Problématiser ses pratiques	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier ses références et ses référents au regard de son parcours - Construire un regard critique et distancié sur ses pratiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier ses références et ses référents au regard de son parcours - Construire un regard critique et distancié sur ses pratiques 	EC	<ul style="list-style-type: none"> - Capacité à s'auto évaluer - Capacité à se décentrer
B- Élargir ses savoirs et savoir-faire et les organiser en ressources	<ul style="list-style-type: none"> - Nourrir sa réflexion pédagogique par l'ouverture à l'évolution des savoirs et des sciences - Élargir son champ de connaissances aux autres arts et à leurs évolutions - Mobiliser les outils et ressources numériques dans le cadre de ses activités - Pratiquer une langue étrangère en association à des travaux de recherche - S'inscrire dans une dynamique d'évolution, notamment par le biais de la formation continue 	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître les centres de ressources, savoir identifier, analyser et exploiter des sources documentaires - Mobiliser les outils et ressources numériques dans le cadre de ses activités - Pratiquer une langue étrangère en association à des travaux de recherche (niveau B2) 	EC	<ul style="list-style-type: none"> - Capacité à répondre aux questions posées ou à trouver une solution aux problèmes rencontrés - Niveau B2 - Capacité à rédiger un résumé dans une langue étrangère
C- Produire et formaliser une recherche	<ul style="list-style-type: none"> - Disposer d'outils méthodologiques et les appliquer à son domaine de recherche - Proposer des applications et conduire des analyses de pratiques - Exploiter un champ de savoirs ou d'expériences, pour élaborer des connaissances nouvelles dans un domaine spécifique de son choix - Mettre en forme et communiquer les résultats de sa recherche - Conduire un exposé, produire des écrits, animer un débat 	<ul style="list-style-type: none"> - Disposer d'outils méthodologiques et les appliquer à son domaine de recherche - Proposer des applications et conduire des analyses de pratiques - Exploiter un champ de savoirs ou d'expériences, pour produire des références nouvelles dans un domaine spécifique de son choix - Mettre en forme et communiquer les résultats de sa recherche - Conduire un exposé, produire des écrits, animer un débat 	Langue étrangère : EC : épreuve orale et épreuve écrite EC et ET mémoire + soutenance/entretien	<ul style="list-style-type: none"> - Qualité et précision de l'expression écrite et orale - Qualité de la problématisation et de la formalisation - Pertinence des sources - Contribution à l'enrichissement des connaissances dans le domaine de la danse - Capacité à rédiger un résumé dans une langue étrangère

Référentiel d'activité professionnelle		Référentiel de certification	
Tâches	Compétences, connaissances, attitudes	Compétences, connaissances, attitudes évaluées	Modalités d'évaluation
D- Assumer des missions de tutorat	- Être en capacité d'accueillir, accompagner et évaluer un étudiant durant une mise en situation professionnelle d'enseignement, en cohérence avec le cadre établi par l'organisme de formation		(non évalué)
			Critères d'évaluation

Annexe 2 : Disciplines

Le certificat d'aptitude aux fonctions de professeur de danse est délivré dans les disciplines suivantes :

- danse classique,
- danse contemporaine,
- danse jazz.

Annexe 3 : Obtention par la validation des acquis de l'expérience

Modalités d'évaluation

Le candidat est évalué sur la base d'un dossier et d'un entretien. À la suite de l'entretien, le jury peut décider de compléter son information sur le parcours du candidat par une mise en situation professionnelle, réelle ou reconstituée. Il définit les compétences à vérifier et la nature de la mise en situation professionnelle correspondante, qui sont communiquées de manière précise au candidat.

À l'issue de l'ensemble de la procédure, telle qu'elle est décrite au chapitre II du présent arrêté, le jury décide d'attribuer ou non la totalité ou une partie du diplôme.

I - Dossier

Le contenu du dossier doit permettre d'établir le lien entre la pratique professionnelle artistique et pédagogique et les compétences visées. Il comporte les éléments suivants :

*diplômes, attestations de formation, de chorégraphes, de directeurs de structures, programmes de spectacles, articles de presse, documents audiovisuels...,

*justificatifs de l'expérience pédagogique du candidat : cursus et niveau des élèves enseignés (âges, profils), en particulier au niveau le plus élevé, certificats de travail, attestations sur l'honneur de responsables d'établissement ou d'employeurs, projets pédagogiques mis en œuvre.

Au travers des différentes pièces qui constituent son dossier, le candidat doit fournir les éléments permettant d'identifier le niveau de sa pratique et de son expérience chorégraphique, présenter ses expériences pédagogiques et artistiques ainsi que les éléments éclairants de son parcours personnel, en rapport avec le référentiel de compétences et de certification du diplôme.

Le dossier du candidat doit permettre d'apprécier sa connaissance des modalités d'élaboration et de structuration d'un projet d'enseignement dans le cadre des cycles de l'enseignement initial de la danse

ainsi que sa capacité à situer le rôle et les missions d'un enseignant titulaire du certificat d'aptitude aux fonctions de professeur de danse, au sein de ce projet.

II - Entretien

Au cours de l'entretien, le jury s'attache à vérifier les connaissances du candidat ainsi que sa capacité à évaluer son activité et à en concevoir une approche critique au regard de son expérience, de sa connaissance de l'environnement professionnel et de sa culture chorégraphique, pédagogique et plus largement artistique.

III - Mise en situation pédagogique

La mise en situation pédagogique permet d'évaluer les compétences artistiques ou pédagogiques du candidat ; elle est évaluée par deux examinateurs spécialisés, titulaires du certificat d'aptitude de professeur de danse, relevant de la discipline du candidat, désignés par le directeur de l'établissement habilité. Ils peuvent échanger avec le candidat sur sa prestation à l'issue de celle-ci. Les examinateurs dressent un rapport d'évaluation à l'attention du jury. Ils ont une voix consultative.

Elle se déroule dans un établissement au sein duquel le candidat exerce son activité d'enseignement. En

cas d'impossibilité, l'établissement habilité met à la disposition du candidat les moyens permettant de reconstituer une mise en situation pédagogique. Le candidat assure un cours à l'attention d'élèves dont le niveau est défini par le jury. Il se déroule avec le concours d'un musicien accompagnateur. Ce cours se termine par un bilan établi par le candidat lors d'un entretien avec les examinateurs.

Les examinateurs s'attachent à observer les compétences pédagogiques du candidat, en rapport avec le référentiel de compétences et de certification du diplôme, au service d'une proposition artistique référencée (connaissance des styles, des langages et des répertoires, maîtrise technique, qualité d'interprétation), sa relation aux élèves, sa capacité à établir une relation fondée sur l'exigence et sur l'écoute, sa capacité à orienter le travail des élèves et à en développer l'autonomie en sollicitant leur concours actif, ainsi que la pertinence de l'interaction avec le musicien accompagnateur.

Durée : 1 heure maximum, pour l'entretien avec le jury.

Dans le cas d'une mise en situation pédagogique : 2 heures maximum, entretien avec les examinateurs compris.